



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2013
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Caïmanes

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique	5
II. Budget	6
III. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Services financiers	7
C. Tourisme	7
D. Agriculture	8
E. Infrastructure	8
F. Services de télécommunication et de distribution	8
IV. Situation sociale	9
A. Généralités	9
B. Emploi et immigration	9

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 21 janvier 2012 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml.



C.	Éducation	10
D.	Santé publique	11
E.	Criminalité et sécurité publique	12
F.	Droits de l'homme	13
V.	Protection de l'environnement et préparation en prévision des catastrophes	14
VI.	Relations avec les organisations régionales et autres partenaires	14
VII.	Futur statut du territoire	15
A.	Position du gouvernement territorial	15
B.	Position de la Puissance administrante	15
C.	Mesures prises par l'Assemblée générale	16

Le territoire en bref

Territoire : Les îles Caïmanes sont un territoire non autonome, au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Le Gouverneur Duncan Taylor (depuis janvier 2010)

Géographie : Situé à environ 290 kilomètres à l'ouest de la Jamaïque et à peu près à la même distance au sud de Cuba, le territoire comprend trois îles : la Grande Caïmane, la Caïmane Brac et la Petite Caïmane, adjacente à la Caïmane Brac.

Superficie terrestre : 264 km²

Zone économique exclusive^a : 119 137 km²

Population : 55 500 (d'après une estimation de 2011)

Composition ethnique : Métis (40 %), Africains (20 %), Européens (20 %), autres (20 %)

Langue : Anglais

Capitale : George Town

Chef du gouvernement territorial : Juliana O'Connor Connolly (depuis décembre 2012)

Principaux partis politiques : Le Parti démocratique uni (United Democratic Party) et le Mouvement populaire progressiste (People's Progressive Movement)

Élections : Les dernières élections se sont tenues en mai 2009, les prochaines étant prévues en mai 2013.

Corps législatif : L'Assemblée législative se compose de 18 membres, dont 15 membres élus et 3 membres de droit.

Produit intérieur brut par habitant : Environ 57 048 dollars des îles Caïmanes en 2010

Principales activités économiques : Services financiers extraterritoriaux et tourisme

Principaux partenaires commerciaux : États-Unis d'Amérique.

Taux de chômage : 6,3 % (d'après une estimation de 2011)

Devise : Dollar des îles Caïmanes, dont le taux de change est fixé à 0,83 dollar pour 1 dollar des États-Unis

Aperçu historique : Les îles Caïmanes auraient été aperçues par Christophe Colomb à la fin du XV^e siècle. Les premières colonies britanniques y ont été établies entre 1661 et 1671. La première concession de terres a été faite par le Gouverneur britannique de la Jamaïque en 1734, aux fins de développer l'une des colonies existantes et d'y exploiter des esclaves. Une tradition d'autonomie s'est

progressivement instaurée sur ce territoire et une assemblée législative a été établie en 1831. L'esclavage a été aboli en 1834. En 1863, le Parlement britannique a adopté une loi faisant des îles Caïmanes une dépendance de la Jamaïque. Lorsque la Jamaïque a accédé à l'indépendance en 1962, les îles Caïmanes sont restées sous l'autorité de la Couronne britannique.

^a *Source* : Projet « Sea Around Us », fruit d'une collaboration entre l'Université de Colombie-Britannique et le Pew Environment Group (www.seaaroundus.org).

I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur, nommé pour quatre ans par la Couronne britannique, est chargé des affaires extérieures, de la défense, de la sécurité intérieure et de la fonction publique.

2. Le Conseil des ministres du territoire est dirigé par un premier ministre. Le Gouverneur nomme le Premier Ministre parmi les 15 membres de l'Assemblée législative, sur recommandation du parti disposant de la majorité des sièges. Le Conseil est présidé par le Gouverneur et se compose de cinq ministres élus en leur sein par les membres élus de l'Assemblée législative, et de deux fonctionnaires désignés. Comme prescrit par la Constitution de 2009, en novembre 2012, l'Assemblée législative a approuvé un décret soumis à la signature du Gouverneur, qui a porté de 15 à 18 le nombre de ses membres élus. Selon la Puissance administrante, cette modification entrera en vigueur après les élections législatives de mai 2013.

3. Les élections générales de 2009 ont été remportées par le Parti démocratique uni, qui a obtenu 9 des 15 sièges dont se composait alors l'Assemblée législative. Le Mouvement populaire progressiste a obtenu 5 sièges, et 1 siège est revenu à un candidat indépendant. McKeeva Bush, chef du Parti démocratique uni, a donc succédé au Premier Ministre sortant, Kurt Tibbetts. Le 11 décembre 2012, M. Bush a été arrêté dans le cadre d'enquêtes de police menées au titre de la loi anticorruption des îles Caïmanes. Selon la Puissance administrante, les efforts déployés par son parti pour le convaincre de se retirer dans l'attente de la conclusion des enquêtes sont restés vains. Une motion de censure déposée à l'Assemblée législative le 18 décembre par l'opposition a été adoptée par 11 voix contre 3, cinq membres du parti majoritaire ayant voté pour. À l'issue de la consultation prévue par l'ordonnance constitutionnelle de 2009 des îles Caïmanes, le Gouverneur a révoqué M. Bush et nommé au poste de premier ministre M^{me} Juliana O'Connor Connolly le 19 décembre. Une nouvelle équipe ministérielle a également été constituée. À la tête d'un gouvernement minoritaire, M^{me} O'Connor Connolly devrait assumer cette fonction jusqu'aux élections prévues en mai 2013.

4. L'appareil judiciaire des îles Caïmanes se compose de la Summary Court (qui comprend la Youth Court), la Grand Court et la Court of Appeal. La Summary Court a compétence en matière civile et pénale. Les recours contre des décisions de la Summary Court sont introduits devant la Grand Court, tribunal supérieur d'archives qui applique la *common law*, la *law of equity* d'Angleterre et les lois locales. Les recours contre des décisions de la Grand Court sont déposés auprès de la Court of Appeal, où siègent un président et au moins deux juges. Dans certains cas, il est possible de faire appel d'une décision de la Court of Appeal devant la Section judiciaire du Conseil privé à Londres.

5. Comme il en a été précédemment fait état, en 2011, le Comité d'examen des îles Caïmanes a publié un rapport intitulé « Les rapports entre le Royaume-Uni et les îles Caïmanes ». L'un des éléments importants des consultations était le désir d'améliorer ces rapports d'une manière qui soit nouvelle et mutuellement avantageuse, de manière à renforcer l'autonomie du territoire, tout en mettant en place les mécanismes qui permettraient au Royaume-Uni de lui fournir un appui

soutenu, comme il l'avait fait lorsque la communauté financière internationale exerçait des pressions sur les îles Caïmanes.

II. Budget

6. Selon le Royaume-Uni, le projet de budget du territoire pour l'exercice 2012/13 prévoit un total de 649,4 millions de dollars caïmanais de recettes d'exploitation et des dépenses d'exploitation se montant à 567,2 millions de dollars. Les résultats financiers non vérifiés montrent que pendant l'exercice clos le 30 juin 2012, le gouvernement territorial a enregistré un déficit net de 10,3 millions de dollars caïmanais, contre 23,4 millions pour l'exercice précédent.

7. Comme indiqué précédemment, en 2011, le Royaume-Uni et les îles Caïmanes ont signé un accord-cadre pour une gestion responsable des finances publiques, par lequel le territoire s'engage à gérer le budget de manière prudente et transparente et pour ce faire, à planifier efficacement à moyen terme, à placer sa politique d'audit d'optimisation des ressources au cœur du processus de décision du gouvernement territorial et à promouvoir le principe de responsabilité dans l'ensemble des opérations du secteur public. À l'issue des négociations entre le gouvernement territorial et le Royaume-Uni, l'accord-cadre a été intégré en droit interne le 15 novembre 2012.

8. La juridiction des îles Caïmanes ne prévoit pas d'impôt direct sur le revenu pour les particuliers ou pour les sociétés. Les principales sources de revenus du gouvernement sont les droits d'importation, les services financiers, les redevances et les droits de timbre. Au début de 2013, un consensus s'est dégagé dans l'ensemble de la classe politique pour estimer qu'il convenait de réduire les redevances afin d'alléger la charge économique pesant tant sur les milieux d'affaires que sur le consommateur, ce qui pourrait être réalisé en diminuant la taille du gouvernement et ses services.

III. Situation économique

A. Généralités

9. Les îles Caïmanes ont l'un des niveaux de vie les plus élevés des Caraïbes. Leur économie est fondée sur la prestation de services financiers, secteur économique dominant, et sur le tourisme. Elles ne comportent aucune pêche commerciale. The Economist Intelligence Unit estime que le produit intérieur brut (PIB) du territoire pour 2012 s'élève à environ 3,3 milliards de dollars des États-Unis. Selon le rapport économique semestriel des îles Caïmanes, l'économie du territoire a connu une croissance de 1,2 % au cours des six premiers mois de 2012, et les importations ont crû de 1,2 %, un chiffre indicatif d'une légère reprise économique. À la fin de 2012, le territoire s'est heurté à un certain nombre de difficultés économiques, notamment une croissance faible, un secteur offshore en panne et un taux de chômage relativement élevé.

10. D'après la Puissance administrante, la Cayman Enterprise City est devenue la première des zones économiques spéciales du territoire instituées par la loi de 2011, une formule favorisant la diversification économique, les investissements étrangers

et la création d'emplois. Par ailleurs, la Health City Cayman Islands, qui doit accueillir ses premiers patients en 2014, devrait attirer sur les îles un tourisme médical grâce aux soins de santé tertiaires et aux possibilités de formation qui y sont offerts, ainsi qu'aux emplois proposés dans divers domaines. En 2012, le plan-cadre d'un espace aménagé de 0,4 hectare prévu autour de cette zone a été remis au gouvernement.

B. Services financiers

11. Le secteur des services financiers représente environ 42 % du PIB. Selon des informations fournies par l'agence de conseil Oxford Analytica en juillet 2012, plus de 40 des 50 premières banques de 45 pays sont agréées sur le territoire. Ce secteur a progressé en 2011 et 2012 mais son activité n'en demeure pas moins légèrement en dessous de son niveau de 2008.

12. Selon le rapport économique semestriel 2012 du territoire, les fonds communs de placement ont enregistré une progression de 15,5 % par rapport aux six premiers mois de 2011. Cette augmentation est liée à l'incorporation des fonds maîtres, conformément à l'amendement à la loi de 2011 sur les fonds communs de placement. Les cotations en bourse ont augmenté de 5,1 % à la mi-2012, ce qui s'explique en grande partie par des hausses sensibles sur le marché des actions primaires et des euro-obligations. Au cours du premier semestre de 2012, le nombre d'immatriculations de nouvelles sociétés a reculé de 1 % par rapport à l'année précédente et celui des licences bancaires et fiduciaires de 6 %.

13. Les entreprises étrangères doivent acquitter des droits de licence pour pouvoir opérer aux îles Caïmanes.

C. Tourisme

14. D'après la présentation du budget 2012, l'augmentation de la demande en matière de services liés aux séjours touristiques a été l'un des principaux moteurs de la croissance du PIB en 2011. Cayman Airways, parallèlement à d'autres compagnies aériennes, a ouvert de nouvelles dessertes à partir de cinq villes au cours des trois dernières années. Des vols internationaux relient le territoire au Canada, à Cuba, au Honduras, à la Jamaïque, aux États-Unis et à divers pays d'Europe. Des compagnies locales et des vols charters assurent la liaison entre les trois îles.

15. D'après le rapport économique annuel pour 2011, le nombre total des arrivées de touristes a reculé de 5,2 %. Ce chiffre tient compte d'une diminution de 12,3 % des arrivées de croisiéristes, qui masque l'augmentation de 7,2 % du nombre des arrivées pour des séjours. Au total, on a enregistré 1,7 million d'entrées de touristes en 2011, dont 309 000 voyageurs arrivant par avion.

16. En 2012, les projets de réaménagement de l'aéroport international Charles Kirkconnell (anciennement Gerard Smith) ont été lancés. Un projet de complexe touristique figure parmi les autres initiatives prévues.

D. Agriculture

17. En 2012, l'objectif stratégique principal du Département de l'agriculture du territoire demeurait le renforcement de la sécurité alimentaire, grâce à l'augmentation de la production locale pour des segments ciblés du secteur agricole, où les producteurs locaux sont particulièrement bien placés. En fournissant des conseils en agronomie et une assistance technique, on a pu étendre modestement la zone agricole protégée pour la porter à environ 1 hectare.

18. D'après les informations fournies par le gouvernement, la part représentée par le secteur dans le PIB a reculé de 6,9 %, passant de 8,7 millions de dollars caïmanais en 2010 à 8,1 millions de dollars en 2011. Malgré ce déclin, la production locale de fruits et légumes et de viande a continué de bénéficier d'une demande intérieure forte auprès des consommateurs et des restaurateurs. Les agriculteurs ont intensifié leur coopération avec le secteur touristique, à en juger par le nombre de restaurants et d'hôtels s'approvisionnant en produits agricoles locaux.

E. Infrastructure

19. D'après les renseignements fournis par le gouvernement territorial, le secteur du bâtiment a enregistré une baisse spectaculaire pendant les six premiers mois de 2012. Les permis de construire ont baissé en valeur de 11,6 % alors qu'ils ont progressé en volume de 5,8 %, les autorisations de projets augmentant de 11,4 % pour se chiffrer à 431.

20. Le réseau routier des îles Caïmanes comprend environ 785 kilomètres de routes, dont la majorité ont été construites sur la Grande Caïmane. Comme indiqué précédemment, en 2011, les pouvoirs publics ont fait reconstruire 3,3 kilomètres de routes urbaines, le revêtement de 1 kilomètre de grands axes routiers a été refait et des grands travaux d'entretien ou de remise en état ont été entrepris sur 85 routes communales. Le port de George Town est le principal point d'entrée des croisières.

F. Services de télécommunications et de distribution

21. Centre d'affaires international de premier plan, les îles Caïmanes sont tributaires des services de télécommunications et de distribution. Il existe cinq compagnies de téléphone qui proposent des services de téléphonie fixe et mobile et des services de transmission de données, 15 stations de radio FM et une chaîne de télévision. Selon les statistiques officielles, au 30 juin 2012 le nombre total de lignes téléphoniques fixes et mobiles en service s'élevait à environ 129 500, soit une diminution de 2,8 % par rapport à l'année précédente.

22. La production d'électricité sur la Grande Caïmane est pratiquement tributaire à 100 % des importations de gazole. La Caribbean Utilities Company dispose d'une licence non exclusive pour la production d'électricité et pour sa transmission et sa distribution. Sur la Caïmane Brac et la Petite Caïmane, c'est la Cayman Brac Power and Light Company qui a la licence exclusive.

23. En 2011, la Caribbean Utilities Company a desservi 22 731 particuliers et 3 905 entreprises. Selon le rapport économique annuel du territoire, la consommation d'électricité et d'eau des particuliers et des entreprises a chuté pendant le premier semestre de 2012, parallèlement à l'augmentation des prix des services de base.

IV. Situation sociale

A. Généralités

24. D'après les statistiques officielles, près de 9 000 personnes avaient reçu une aide financière, sous une forme ou sous une autre, de la part des services sociaux du secteur public à la fin de 2011, soit une nette augmentation par rapport aux 8 000 personnes qui en avaient bénéficié en 2010. Le recueil d'informations statistiques du territoire pour août 2012 indique que le niveau d'assistance fournie dans presque toutes les catégories de prestations sociales par le Department of Children and Family Services (Département de l'enfance et de la famille) a augmenté entre 2010 et 2011.

B. Emploi et immigration

25. Selon les données du rapport économique annuel de 2011, la population active des îles Caïmanes était estimée à 37 620 personnes, dont 2 353 chômeurs. L'offre de main-d'œuvre dans les secteurs de la finance, du bâtiment, de la distribution et des bureaux reste essentiellement déterminée par la demande et satisfaite à environ 50 % par des travailleurs expatriés. Les données semestrielles pour 2012 indiquent que le nombre de permis de travail a augmenté de 1,27 % pour s'établir à 20 158. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, la plupart des travailleurs étrangers proviennent de la Jamaïque, des Philippines, du Royaume-Uni et des États-Unis. La catégorie professionnelle arrivant en tête regroupe les employés de maison et prestataires de soins à domicile, les manœuvres et agents de nettoyage; viennent ensuite les travailleurs dans les secteurs des services et du commerce, des services professionnels et de l'artisanat.

26. Une importante réforme des retraites a été lancée en 2012 pour remédier aux insuffisances de la législation, de la réglementation et de l'application des régimes de retraite des salariés dans le secteur privé. Un nouveau projet de loi sur les pensions a été examiné en première lecture à l'Assemblée législative en août 2012, et en mai 2012, a été créé un Department of Labour and Pensions (Département du travail et des pensions) qui sert de guichet unique pour les questions liées au respect et à l'application de la réglementation en matière d'emploi et de retraites. Y sont regroupées les fonctions de contrôle concernant l'emploi et les retraites qui étaient précédemment assurées par le Department of Employment Relations (Département chargé des relations du travail) dans le premier cas, et le National Pensions Office (la Caisse nationale des retraites) dans le second. Créée en mai 2012, une National Workforce Development Agency (agence de perfectionnement de la main-d'œuvre nationale) est désormais chargée du placement des demandeurs d'emploi, de la formation professionnelle et de la tenue des statistiques relatives au marché du

travail, services qui étaient précédemment assurés par le Department of Employment Relations.

27. Selon la Puissance administrante, les importantes modifications apportées à la loi sur l'immigration sont entrées en vigueur en 2012, notamment la création de deux nouvelles catégories de séjour de longue durée pour les personnes disposant de ressources suffisantes, et une nouvelle disposition permettant à un ressortissant étranger de travailler pour de courtes périodes allant d'un à cinq jours dans le cadre d'un visa de travail pour visiteurs.

28. Par ailleurs, des stages de formation à l'intention des agents des services d'immigration ont été organisés dans le cadre de la première partie de l'ordonnance constitutionnelle de 2009, à savoir la Charte des droits qui est entrée en vigueur en novembre 2012, ce qui a permis aux intéressés de se familiariser avec ce texte en tant qu'élément de la Constitution. On a également procédé à un large examen des politiques internes, des meilleures pratiques et des protocoles en matière d'immigration.

C. Éducation

29. L'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de 4 à 16 ans. Les deux tiers environ des enfants caïmanais fréquentent l'école publique, les autres allant dans des écoles privées payantes. L'enseignement est gratuit pour les Caïmanais dans les écoles publiques primaires et secondaires. Les écoles privées offrent elles aussi un enseignement primaire et secondaire et sont contrôlées par le gouvernement du territoire.

30. L'enseignement supérieur est dispensé par deux établissements publics et deux écoles privées. Le University College of the Cayman Islands est un établissement public doté de l'autonomie administrative. La Faculté de droit des îles Caïmanes, affiliée à l'Université de Liverpool au Royaume-Uni, est également un établissement public. Le Collège international des îles Caïmanes et l'Université St. Matthew's sont des établissements privés. Les ressortissants des territoires d'outre-mer bénéficient des mêmes tarifs d'inscription que les étudiants britanniques dans les universités du Royaume-Uni.

31. Selon la Puissance administrante, l'Education Stabilisation Plan lancé en janvier 2011 dans le territoire a commencé à porter ses fruits en 2012, à en juger par l'amélioration sensible, d'une année sur l'autre, du nombre d'élèves sortant des établissements secondaires publics avec un diplôme, les progrès considérables accomplis dans le domaine des soins dispensés aux très jeunes enfants et de l'éducation préscolaire et le renforcement des mesures en faveur des groupes d'élèves les plus vulnérables. Les bâtiments scolaires des îles Caïmanes ont aussi bénéficié d'améliorations sensibles, tant dans le secondaire que le primaire, la Clifton Hunter High School et de nouvelles salles de classe dans quatre des plus grandes écoles primaires publiques ayant été achevés pour l'année scolaire 2012-2013.

32. Un plan quinquennal stratégique d'éducation a été mis au point en décembre 2012 à la suite d'une large consultation avec le public. Il prévoit une feuille de route détaillée pour les réalisations futures autour de six objectifs stratégiques : a) le renforcement de l'encadrement et le développement des capacités nationales; b) la

mise en place d'un système de qualité mondiale en matière de soins dispensés aux très jeunes enfants et d'éducation préscolaire; c) l'élaboration de normes exigeantes et l'amélioration des résultats scolaires; d) la constitution de communautés scolaires plus sûres et ouvertes à tous; e) l'amélioration des aptitudes à l'acquisition des connaissances, à l'apprentissage dans la vie et dans le travail; f) la participation des parents en tant que partenaires de l'éducation de leurs enfants.

D. Santé publique

33. L'Autorité des services sanitaires du territoire est responsable de l'ensemble des soins de santé publique. Outre les soins de médecine générale, un large éventail de soins spécialisés peut être reçu dans le territoire même. Des conseils de professionnels de la santé (« Health practice councils ») sont chargés d'enregistrer tous les praticiens. George Town dispose d'une clinique privée de 18 lits (le Chrissie Tomlinson Memorial Hospital) et d'un hôpital public de 124 lits doté d'un service d'urgences. Il y a également un hôpital public d'une capacité de 18 lits dans la Caïmane Brac, ainsi que plusieurs centres de santé et dispensaires de district répartis sur l'ensemble du territoire. Selon la Puissance administrante, le gouvernement territorial a consacré 95 millions de dollars caïmanais à son système de santé au cours de l'exercice 2011/12.

34. L'assurance maladie est obligatoire. La Compagnie nationale d'assurance des îles Caïmanes assure la couverture santé d'environ 13 000 clients (fonctionnaires, retraités et membres d'autres entités gouvernementales, marins, anciens combattants et les personnes à leur charge, employés de la Compagnie, résidents à faible revenu, ceux ne jouissant pas d'une bonne santé et personnes âgées). En 2012, l'Assemblée législative a approuvé les amendements à la réglementation relative à l'assurance maladie, ayant pour effet d'augmenter le niveau minimal des prestations obligatoires, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2013.

35. Le communiqué de l'Overseas Territories Joint Ministerial Council (Conseil ministériel conjoint des territoires d'outre-mer) du Royaume-Uni, daté du 5 décembre 2012 fait notamment état d'un accord entre le Gouvernement britannique et les représentants des territoires présents, dont les îles Caïmanes, à la séance du Conseil à laquelle il se rapporte, sur la sécurité sanitaire et sur la mise en conformité avec le Règlement sanitaire international, instrument juridique qui engage 194 pays, dont tous les États membres de l'OMS, à s'y conformer avant juin 2014. En outre, les participants sont convenus de faire le point et de faire usage de toutes les sources d'assistance disponibles, en particulier celles qu'offrent les organismes de santé régionaux et mondiaux tels que l'Organisation panaméricaine de la santé et les organismes des Nations Unies, afin de partager les meilleures pratiques en matière de stratégies et de procédures sanitaires, l'accent étant mis sur le traitement des maladies non transmissibles et les soins en la matière, ainsi que de renforcer la représentation des territoires et leurs liens avec les organismes de santé à l'échelle mondiale et régionale.

E. Criminalité et sécurité publique

36. La Police royale des îles Caïmanes, qui comprend environ 465 membres, est dirigée par un commissaire placé sous les ordres du Gouverneur. D'après la Puissance administrante, les îles Caïmanes ont connu entre 2008 et 2011 une lente progression du nombre d'infractions graves et d'actes de délinquance violente. On a recensé 28 meurtres, dont 19 avec usage d'armes à feu. Ces délits ont principalement impliqué des jeunes gens âgés de 17 à 35 ans, soupçonnés d'être d'une façon ou d'une autre mêlés à des activités semblables à celles de bandes organisées.

37. Pour lutter contre le problème des actes criminels graves et violents qui sont de plus en plus fréquents, le service de police a adopté une méthode en trois points – collecte des renseignements, prévention et intervention rapide, et répression – qui semble avoir donné des résultats positifs. Il maintient une étroite collaboration avec des partenaires internationaux chargés de la lutte contre la criminalité, tels que la Gendarmerie royale du Canada, le Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives des États-Unis, la Drug Enforcement Agency des États-Unis et la Merseyside Police de la ville de Liverpool (Royaume-Uni).

38. Pendant la période 2011-2012, les services de l'administration pénitentiaire du territoire ont été réaménagés de façon à faire baisser les taux de récidive coûteux en améliorant la préparation à la remise en liberté, notamment le renforcement des relations avec la communauté. Pour sa part, le Ministère de la réinsertion communautaire a fait appel à du personnel homologué pour fournir des évaluations des risques et des besoins destinées à éclairer et orienter l'activité des tribunaux et du comité de libération conditionnelle ainsi qu'à contribuer à l'établissement de plans de supervision au niveau communautaire. D'après des rapports des médias, un certain nombre de déficiences ont été relevées en 2012 par des inspecteurs du Gouvernement britannique dans deux prisons, à Northward et à Fairbanks, où le gouvernement territorial doit notamment s'attaquer à des problèmes concernant les cellules délabrées, l'usage de drogue endémique et le niveau important de cas de persécution.

39. En novembre 2012, le Ministère des affaires communautaires, de l'égalité des sexes et du logement a mis en place une commission nationale chargée des questions d'égalité des sexes et de violence familiale en vue de créer au niveau national une entité réunissant un groupe représentatif d'acteurs clefs capables : a) d'apporter une vision globale axée sur des questions telles que la violence sexiste, la violence familiale, la maltraitance des enfants, les agressions sexuelles, le viol, le harcèlement sexuel et les assiduités intempestives; et b) de mobiliser les compétences et de fournir au gouvernement des recommandations relatives à l'élaboration des politiques, aux procédures, à la législation, à la formation, à l'enseignement public et au traitement des questions susmentionnées.

40. L'Autorité monétaire des îles Caïmanes est chargée de veiller au respect des normes financières internationales sur le territoire et de rendre régulièrement compte au gouvernement du territoire de ses observations. Conformément à la loi anticorruption du territoire, une commission de lutte contre la corruption a été créée en 2010. Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, en décembre 2012, l'ancien Premier Ministre a été arrêté et interrogé au titre de la loi anticorruption.

F. Droits de l'homme

41. Le territoire est assujéti à plusieurs grandes conventions relatives aux droits de l'homme auxquelles la Puissance administrante a adhéré, dont la Convention européenne des droits de l'homme. Le Service des traités et des conventions relevant du Bureau du Procureur général surveille l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans les îles Caïmanes et est chargé d'établir des rapports périodiques destinés aux organes compétents qui suivent l'application des dispositions d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, y compris le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention relative aux droits de l'enfant.

42. Conformément aux dispositions de l'ordonnance constitutionnelle de 2009 des îles Caïmanes, le territoire a établi une commission des droits de l'homme qui est chargée de recevoir et d'instruire les plaintes pour non-respect ou violation de tout droit ou de toute liberté énoncés dans l'un quelconque des instruments relatifs aux droits de l'homme en vigueur dans les îles. La Commission n'est toutefois habilitée ni à représenter ni à faire représenter les parties lors des procès dans lesquels les questions relatives aux droits de l'homme peuvent surgir et elle ne peut ni exercer une fonction juridictionnelle ni rendre des décisions contraignantes sur un quelconque sujet.

43. La première partie de l'ordonnance constitutionnelle de 2009 énonçant la Charte des droits, des libertés et des responsabilités a pris effet le 6 novembre 2012 à l'exception des dispositions relatives à la séparation des détenus, qui seront appliquées à la fin de 2013. Selon la Puissance administrante, les droits énoncés dans la Charte sont basés sur ceux de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et donc justiciables devant les tribunaux locaux. Les requérants potentiels ne sont plus tenus de demander réparation de violations des droits de l'homme devant la Cour européenne des droits de l'homme.

44. Le 31 janvier 2012, la loi sur l'égalité des sexes de 2011 est entrée en vigueur et un tribunal composé de cinq membres a été créé pour recevoir et juger les plaintes pour discrimination en matière d'égalité hommes-femmes. La loi a pour but d'éliminer toute discrimination fondée sur le sexe, la situation matrimoniale ou la grossesse dans les domaines de l'emploi, de la formation et du recrutement, et de promouvoir le principe de l'égalité de la rémunération des employés masculins et féminins pour un travail de valeur égale. La loi vise aussi à protéger contre la discrimination dans d'autres domaines tels que l'accès aux biens, aux services et aux ressources, ainsi que contre la discrimination pratiquée dans les offres d'emploi, les formulaires de candidature et les entretiens. La législation traite également de questions liées à la discrimination rencontrée dans les partenariats professionnels, les organismes d'homologation, les organismes de formation professionnelle et les bureaux de placement, ainsi que du harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

45. Selon la Puissance administrante, la loi sur les enfants de 2003 et la loi sur les enfants amendée de 2009 ont été mises en application en juillet 2012. Le principal objectif de la loi de 2003 est d'incorporer, au niveau intérieur, certains articles et certaines dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Elle prévoit également l'octroi de la responsabilité parentale aux beaux-

parents et aux pères non mariés. En outre, l'amendement de 2009 à la loi prévoit l'obligation de signaler les cas présumés de maltraitance d'enfants ou de défaut de soins à enfants. En 2013, une formation relative à la nouvelle loi sur les enfants doit être dispensée auprès des professionnels qui sont en première ligne sur ce terrain.

46. Selon le rapport *Human Rights and Democracy: The 2011 Foreign & Commonwealth Office Report* publié en 2012, la protection et la promotion des droits de l'homme dans chaque territoire relèvent essentiellement du gouvernement territorial, le Gouvernement britannique étant en dernier ressort chargé de veiller à ce que les territoires s'acquittent de leurs obligations découlant des traités internationaux en matière de droits de l'homme auxquels ils sont partie prenante.

V. Protection de l'environnement et préparation en prévision des catastrophes

47. Le Département de la planification et le Conseil national de la recherche scientifique coopèrent avec d'autres organismes pour assurer la préservation et la protection des ressources naturelles du territoire. Le Bureau de la gestion des risques des îles Caïmanes, organisme gouvernemental, est chargé de l'exécution du programme de gestion des risques du territoire, dont les activités de préparation, d'intervention, d'atténuation et de relèvement. Tous les ans, un exercice de préparation aux cyclones est effectué avant le début de la saison, qui va du 1^{er} juin au 30 novembre.

48. Selon la Puissance administrante, la pêche de loisir et la pêche artisanale dans les eaux peu profondes qui entourent les îles représentent une grave menace pour le milieu marin caïmanais. En 2012, une fois achevé l'examen du système de parcs marins du territoire, un système amélioré a été élaboré, dans le cadre duquel, s'il est approuvé par le Cabinet, entre 40 % et 50 % du plateau des îles seront placés sous la protection de réserves où aucune prise ne sera autorisée, ce qui place une nouvelle fois le territoire caïmanais au premier rang en ce qui concerne les initiatives prises dans la région et dans le monde pour ce qui est des mesures de préservation du milieu marin. Le Département de l'environnement procède actuellement à une large consultation destinée à recueillir les avis du public concernant les détails des propositions relatives aux parcs maritimes.

49. Pour sa part, le Département de l'agriculture a continué de mettre l'accent pendant toute l'année 2012 sur la protection du secteur agricole contre l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, qui pourrait avoir des conséquences préjudiciables sur la production végétale et animale, ainsi que sur la faune, la flore et la santé publique. À cette fin, il a entrepris une coopération et des activités de formation avec le Caribbean Plant Health Directors Forum et le Caribvet network.

VI. Relations avec les organisations régionales et autres partenaires

50. Les îles Caïmanes ont le statut de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de membres de l'Union postale

universelle. Elles sont aussi membre associé de la Communauté des Caraïbes et membre de la Banque de développement des Caraïbes et du Comité international olympique.

51. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les îles Caïmanes sont associées à l'Union européenne mais n'en font pas partie. Elles n'ont pas droit aux allocations territoriales prévues, que ce soit au titre du neuvième ou du dixième Fonds européen de développement. Le territoire est cependant habilité à recevoir des aides n'entrant pas dans le cadre d'un programme. Un projet de système numérique d'alerte rapide destiné à combler une lacune dans le dispositif de radars régional, dont le coût d'environ 4,5 millions d'euros est financé au titre du neuvième Fonds européen de développement, doit être achevé en 2013.

52. En décembre 2012, l'Overseas Territories Joint Ministerial Council est également parvenu à un accord entre le Gouvernement britannique et les représentants des territoires présents à sa réunion, dont les îles Caïmanes, pour établir une collaboration visant notamment à resserrer les liens avec l'ONU et ses organismes, et ses partenaires régionaux, en particulier dans les Caraïbes; le Conseil a également estimé que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation de l'ONU devrait retirer de la liste les territoires qui le souhaitent (<https://fco-stage.fco.gov.uk/resources/en/pdf/uk-ot-communicue.pdf>).

VII. Futur statut du territoire

A. Position du gouvernement territorial

53. La position du gouvernement du territoire quant au statut futur des îles Caïmanes est exposée au paragraphe 5 ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

54. Le 11 octobre 2012, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au cours de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Selon le compte rendu de la réunion (A/C.4/67/SR.5), il a notamment déclaré que le Gouvernement britannique restait sur la position qui était la sienne depuis longtemps en ce qui concerne l'indépendance des territoires. Toute décision de rompre le lien constitutionnel entre le Royaume-Uni et un territoire doit être fondée sur la volonté que la population de ce territoire aura clairement exprimée, dans le respect de la Constitution. Si l'indépendance est une option et correspond au vœu clair de la population, exprimé conformément à la Constitution, le Gouvernement britannique honorera ses engagements et aidera le territoire en question à y accéder.

55. Le représentant a en outre cité le Livre blanc que le Gouvernement britannique avait publié en juin 2012, confirmant son engagement à maintenir les relations générales entre le Royaume-Uni et les territoires. Dans l'introduction, le Gouvernement a estimé que la structure fondamentale des relations constitutionnelles était la bonne, en ce sens que les pouvoirs étaient dévolus dans toute la mesure possible aux gouvernements élus des territoires, dans le respect de la

conservation par le Royaume-Uni des pouvoirs nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités souveraines, notamment celles qui consistent à garantir que les dispositions constitutionnelles contribuaient de manière efficace à promouvoir les intérêts des territoires, comme ceux du Royaume-Uni. Le Gouvernement avait conscience qu'il importait de poursuivre la réflexion sur la relation constitutionnelle et indiqué qu'il veillerait au maintien d'un dialogue sur ces questions avec tous les territoires qui le souhaitaient.

56. Le représentant a ajouté que le Livre blanc de 2012 indiquait clairement que le Gouvernement britannique avait la responsabilité fondamentale et pour objectif de veiller à la sécurité et à la bonne gouvernance des territoires et de leurs populations. Cette responsabilité découlait du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement britannique attendait des gouvernements territoriaux qu'ils agissent avec la même rigueur qu'il l'a fait pour maintenir l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'intégrité dans la fonction publique, la prestation de services publics efficaces et la constitution de communautés fortes et productives. Le Gouvernement britannique n'hésiterait pas à agir de manière ferme et résolue en cas de corruption ou de mauvaise administration patentes dans un territoire. En conclusion, le représentant a affirmé que le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer continuaient d'entretenir une relation moderne fondée sur le partenariat, des valeurs partagées et le droit que chaque territoire a de déterminer s'il souhaite rester rattaché au Royaume-Uni ou non. Aussi longtemps que les territoires d'outre-mer souhaiteraient conserver leur lien avec le Royaume-Uni, le Gouvernement britannique continuerait d'œuvrer en faveur de leur développement et de leur sécurité.

C. Mesures prises par l'Assemblée générale

57. Le 18 décembre 2012, l'Assemblée générale a adopté, sans les mettre aux voix, les résolutions 67/132 A et B sur la base du rapport du Comité spécial (A/67/23) et de la recommandation ultérieure de la Quatrième Commission. La section V de la résolution 67/132 B de l'Assemblée générale concernant les îles Caïmanes se lit comme suit :

« 1. *Se félicite* de la volonté exprimée dans le rapport de la Commission d'examen des îles Caïmanes pour 2011 d'améliorer les relations entre le territoire et la Puissance administrante de façon à ce qu'elles soient mutuellement bénéfiques, afin de renforcer l'autonomie locale, et souligne l'importance des travaux menés par la Commission constitutionnelle, notamment pour ce qui est de la formation aux droits de l'homme;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

3. *Salue* la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

4. *Se félicite* des efforts entrepris par le gouvernement du territoire pour mettre en œuvre des politiques de gestion du secteur financier, des initiatives de promotion du tourisme médical et du tourisme sportif, et des programmes de réduction du chômage dans divers secteurs économiques, y compris l'agriculture et le secteur privé.
